



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE a.s.b.l. (L.F.F.S.)

Esplanade de la Légia 9/01, 4430 Ans - N° d'entreprise : 0418.481.457 – RPM Liège



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 30/01/2024 - N° 04 (2023-2024)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. POULET	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH	- Membre Commission d'appel provinciale Namur
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSES</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la CPA

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.

Le président annonce la démission de M. Francis Coppin et le remercie pour les services rendus.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 18/12/2023 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP2A2306	VE	08/12/2023	22:00	DINA	BF DINANT C	- ERPENT UNITED	5-0 Fft
NAP2A2403	VE	15/12/2023	20:00	YVOI	BV MONT B	- MFC CINEY	5-0 Fft
NAMIN011	SA	16/12/2023	11:40	GEDI	AG2 HEER-BG A	- JEUN MOSAN ANHEE A	5-0 Fft
NADIAB014	DI	17/12/2023	9:30	GEDI	AG2 HEER-BG	- BF DINANT B	5-0 Fft
NADIAB016	DI	17/12/2023	10:30	GEDI	GEDINNE UTD B	- BF DINANT B	5-0 Fft
NAP4A2203	VE	01/12/2023	21:15	LOYE	AG FLAWINNE	- U NAMUR FUTSAL	5-0 Fft
NAP4D2506	VE	22/12/2023	22:00	YVOI	BV MONT D	- MARIEMBOURG UTD	5-0 Fft
NACPPRM097	ME	27/12/2023	21:00	AUVE	MHC AUVELAIS	- BB FERNELMONT	5-0 Fft
NACPPRM096	ME	27/12/2023	20:30	DINA	BF DINANT B	- AGES2 HEER BG	5-0 Fft
NAP4A2704	VE	05/01/2024	22:15	LOYE	AG FLAWINNE	- FELICIEN NAMUR	0-5 Fft
NAP3C2704	VE	05/01/2024	21:00	METT	LIBERTY PONTAURY	- CFCB WALCOURT	5-0 Fft
NAP2B2802	VE	12/01/2024	21:00	AUVE	NP AUVELAIS	- JEMEPPE UTD	0-5 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP4D2401	LU	11/12/2023	20:00	FOSS	FOSSES UNION	- ALLIANCE FOSSES B	0-5 Fft
-----------	----	------------	-------	------	--------------	---------------------	---------



NAP4A2404	VE	15/12/2023	21:15	FLOF	MF LOG RHISNES	- U NAMUR FUTSAL	0-5 Fft
NAVET2402	JE	14/12/2023	20:00	TEMP	RED D NAMUR 14 B	- LOCH NESS JEMEPP	3-12 Fft
NAP2A2404	VE	15/12/2023	20:30	PLAN	ERPENT UNITED	- MHC AUVELAIS	0-5 Fft
NAP4D2505	VE	22/12/2023	22:00	METT	SC BIESMOIS	- HALL BOY'S AUVEL B	5-0 Fft
NAP4E1803	JE	21/12/2023	20:30	ALBA	PETIGNY-CITY	- WALCOURT STREE B	5-0 Fft
NAP12602	VE	29/12/2023	21:30	MAIL	REA LOYERS KN	- JP-CJ LEUZE	5-0 fft
NAP3A2702	JE	04/01/2024	22:00	PLAN	LA BRUYERE FT	- UNION RHISNES	5-0 Fft
NAP4E2705	VE	05/01/2024	21:30	MIAY	MIAYOYE BULLS	- WALCOURT STREE B	0-5 Fft
NAP2A2702	VE	05/01/2024	20:15	PROF	RS BOIS DE VILLERS	- MHC AUVELAIS	5-0 Fft
NAP4B2702	VE	05/01/2024	20:00	TABO	MASCAUX JAMBES	- MFC NAMUR UTD B	0-5 Fft
NAP12802	VE	12/01/2024	19:50	EGHE	JP-CJ LEUZE	- SPORT WALCOURT	0-5 Fft
NAP3A2803	VE	12/01/2024	20:00	TABO	SPORTING NAMUR	- UNION RHISNES	0-5 Fft
NAP12901	LU	15/01/2024	20:40	WALC	MFC GOURDINNE	- JP-CJ LEUZE	0-5 fft
NAP4B2902	VE	19/01/2024	19:00	YVOI	BV MONT E	- NAMUR TEAM	5-0 fft

2.2. Dossier N° 2023-2024/063

Monsieur Poulet ne siège pas.

<u>Date</u>	: 18/12/2023
<u>Rencontre</u>	: La Meute Mettet – MFC Vogenée B – Div 3C
<u>En cause de</u>	: Sauvage Quentin – 789108 – 08/02/1994 - La Meute Mettet – 7344 (P.O.)
<u>Objet</u>	: Réclamation
<u>Délibéré</u>	

Vu la réclamation introduite le 22/12/2023 par recommandé ;

Vu le forfait administratif infligé par le secrétariat provincial le 18/12/2023 ;

Attendu que l'action est recevable ;

Vu l'art 76.2 du règlement organique de la Ligue ;

Entendu la partie en cause laquelle souhaite qu'il soit uniquement tenu compte de sa réclamation manuscrite ;

Attendu qu'il est établi que la rencontre a été remise le 28/11/2023 pour cause de force majeure ;

Attendu que cette rencontre devait être reprogrammée endéans les 15 jours conformément à l'art 2.9 du règlement provincial ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif ;

- déclare l'action non fondée

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

2.3. Dossier N° 2023-2024/066

Monsieur Peeters ne siège pas.

<u>Date</u>	: 05/01/2024
<u>Rencontre</u>	: Mascaux Jambes – MFC Namur Utd – Div 4B
<u>En cause de</u>	: Ghaddari Mohamed – 873100 – 08/11/2001 – Mascaux Jambes – 7508 (P.O.)
	: Maugeri Nunzio – 865236 – 06/01/1971 – Mascaux Jambes – 7508 (P.O.)
	: Revillod Ludovic – 855876 – 27/04/1983 – MFC Namur Utd – 4632 (P.O.)
<u>Objet</u>	: Réclamation
<u>Délibéré</u>	

Vu la réclamation introduite le 11/01/2024 par recommandé ;

Vu le forfait administratif infligé par le secrétariat provincial le 10/01/2024 ;

Attendu que l'action est recevable ;

Attendu que M. Ghaddari Mohamed – 873100 est absent excusé ;



Attendu que M. Revillod Ludovic – 855876 est absent excusé ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;
Attendu qu'il est établi que le joueur suspendu pour 2 cartes jaunes figure sur la feuille de match ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif ;
- déclare l'action non fondée
- inflige au nommé Ghaddari Mohamed – 873100 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 18/02/2024 et du 26/02/2024 au 03/03/2024. (point G du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2023-2024/057

Date : 15/12/2023
Rencontre : Namur Fanatik – Borussia Loyers D – Div 4B
En cause de : Mosca Dario – 822807 – 04/08/1986 – Namur Fanatik - 7464
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 18/02/2024 et du 26/02/2024 au 03/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.2. Dossier N° 2023-2024/059

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 18/12/2023
Rencontre : Somzée Toys – Olympique de Sautour – Div 3C
En cause de : Meurant Christophe – 765092 – 04/06/1983 – Olympique de Sautour - 7517
Arbitre : Boucha Dylan
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 12/02/2024 au 03/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.3. Dossier N° 2023-2024/061

Date : 22/12/2023
Rencontre : BF Dinant D – WS Rochefort – Div 3B
En cause de : Paquay Arthur – 865401 – 20/11/1997 – WS Rochefort - 7501
Arbitre : Vansteenkiste Renaud
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Exclusion jugée suffisante.
Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.



3.1.4. Dossier N° 2023-2024/064

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 05/01/2024
Rencontre : BVB09 Mettet – Olympique de Sautour – Div 3C
En cause de : Brogniet Justin – 830520 – 25/07/1995 – BVB09 Mettet - 7040
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.5. Dossier N° 2023-2024/065

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 08/01/2024
Rencontre : MFC Vogenée – HB Auvelais – Div 1
En cause de : Biondo Salvatore – 872588 – 22/05/1998 – HB Auvelais - 3714
Arbitre : Muraille Mathieu
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.6. Dossier N° 2023-2024/067

Date : 11/01/2024
Rencontre : Red Devils Namur 14A – Loch Ness Jemeppe - Vét
En cause de : Krenzi Besnik – 849892 – 30/08/1982 – RD Namur 14 - 5981
Arbitre : Pain Nicolas
Objet : Attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 19/02/2024 au 03/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.7. Dossier N° 2023-2024/068B

Date : 12/01/2024
Rencontre : AG2 Heer-Bg – MFC Ciney – Div 2A
En cause de : Cousin Matteo – 857850 - 10/03/2000– AG2 Heer-Bg – 5260
Arbitre : Klemczak Dominique
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 12/02/2024 au 18/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.



3.1.8. Dossier N° 2023-2024/069

Date : 14/01/2024
Rencontre : Jeunesse Mosane Anhée – FC Biran Beauraing – Cadets B
En cause de : Sgard Geoffroy – 796319 – 08/10/1993 - Jeunesse Mosane Anhée - 5225
Arbitre : Kieseoms Alain
Objet : Menaces (A.4)
: Insultes et grossièretés (A.2.1)
: Attitude antisportive (D.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.4 – A.2.1 et D.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 19/02/2024 au 25/02/2024, du 04/03/2024 au 10/03/2024, du 18/03/2024 au 31/03/2024 et du 08/04/2024 au 21/04/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.9. Dossier N° 2023-2024/074

Monsieur Ruth s'abstient.

Date : 19/01/2024
Rencontre : BS Anhée D – RUS Dinant B – Div 4C
En cause de : Legrand Anthony – 799985 – 13/04/1990 – RUS Dinant - 5895
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Provocation active (A.3)
: Injures et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.2.1 et A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 4 semaines du 12/02/2024 au 10/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.10. Dossier N° 2023-2024/077

Date : 26/01/2024
Rencontre : Namur Team – Borussia Loyers D – Div 4B
En cause de : Germiot Boris – 842887 – 22/05/1996 – Borussia Loyers - 1478
Arbitre : Mauro René
Objet : Menaces (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 12/02/2024 au 17/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.11. Dossier N° 2023-2024/078

Date : 26/01/2024
Rencontre : Namur Fanatik – BV Mont E – Div 4B
En cause de : Thonne Thomas – 848702 – 10/03/1989 – BV Mont - 3896
Arbitre : Geerkens Olivier
Objet : Critiques et attitude désagréable (A.1)
: Refus de quitter la salle (D.3)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et D.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.



3.1.12. Dossier N° 2023-2024/079

Date : 26/01/2024
Rencontre : Erpend Utd – Squadra Vedrin B – Div 2A
En cause de : Coulon Tom – 822762 – 04/08/1998 – Squadra Vedrin - 4662
Arbitre : Kiesecons Alain
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.13. Dossier N° 2023-2024/080

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 26/01/2024
Rencontre : NP Auvelais C – Nosta Mettet-Oret B – Div 4D
En cause de : Paquet Jonathan – 785464 – 06/10/1990 – Nosta Mettet-Oret - 5996
Arbitre : Lucas Hugues
Objet : Attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 19/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.14. Dossier N° 2023-2024/81

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 26/01/2024
Rencontre : NP Auvelais C – Nosta Mettet-Oret B – Div 4D
En cause de : Delatte Christian – 871706 – 15/12/1999 – NP Auvelais - 5990
Arbitre : Lucas Hugues
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 12/02/2024 au 18/02/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.1.15. Dossier N° 2023-2024/085

Date : 29/01/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – NB Natoye Futsal – Div 4C
En cause de : De Bouw Aubry – 856131 – 15/01/2000 – MFC Andenne 53 - 7385
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 18/02/2024 et du 26/02/2024 au 03/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.



3.1.16. Dossier N° 2023-2024/086

Date : 29/01/2024
Rencontre : MFC Andenne 53 – NB Natoye Futsal – Div 4C
En cause de : Ronval Maxence – 790922 – 16/12/1994 – Natoye Futsal - 5268
Arbitre : Voyeux Kévin
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 18/02/2024 et du 26/02/2024 au 03/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial **(art 2.6.2 du Règlement provincial – Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)**

3.2.1. Dossier N° 2023-2024/062

Date : 22/12/2023
Rencontre : BF Dinant B – MFC Gourdinne – Div 1
En cause de : Delescaut Alexandre – 764134 – 27/02/1989 – MFC Gourdinne - 3099
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 15/01/2024 au 21/01/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 03/01/2024.

3.2.2. Dossier N° 2023-2024/070

Date : 12/01/2024
Rencontre : AG2 Heer-Bg – MFC Ciney – Div 2A
En cause de : Di Massa Massimo – 870849 – 28/09/1988 – AG2 Heer-Bg - 5260
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 22/01/2024 au 28/01/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 15/01/2024.

3.2.3. Dossier N° 2023-2024/071

Date : 12/01/2024
Rencontre : JP CJ Leuze – Sporting Walcourt – Div 1
En cause de : Catinus Meyric – 837646 – 26/05/1998 – JP CJ Leuze - 2999
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 16 et 26.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 22/01/2024 au 04/02/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 15/01/2024.

3.2.4. Dossier N° 2023-2024/072

Date : 12/01/2024
Rencontre : Sporting Namur – Union Rhisnes – Div 3A
En cause de : Chainnieaux Théo – 845740 – 13/12/2002 – Sporting Namur - 4290



Motif : : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 20 et 27.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 22/01/2024 au 04/02/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 15/01/2024

3.2.5. Dossier N° 2023-2024/073

Date : 15/01/2024
Rencontre : MFC Gourdinne – JPCJ Leuze – Div 1
En cause de : Baelden Martin – 812958 – 25/07/1994 – MFC Gourdinne - 3099
Motif : : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 17 et 28.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 05/02/2024 au 18/02/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 16/01/2024

3.2.6. Dossier N° 2023-2024/075

Date : 19/01/2024
Rencontre : BV Mont E – Namur Team – Div 4B
En cause de : Mantegna Kevin – 794426 – 29/08/1995 – Namur Team - 7197
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 22 et 28.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 05/02/2024 au 18/02/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 22/01/2024.

3.2.7. Dossier N° 2023-2024/082

Date : 26/01/2024
Rencontre : Union Rhisnes B – AG Flawinne
En cause de : Vanderwauren Adrien – 856357 – 03/06/1999 – AG Flawinne – Div 4A
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 05/02/2024 au 11/02/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 29/01/2024.

3.2.8. Dossier N° 2023-2024/083

Date : 26/01/2024
Rencontre : Erpent Utd – Squadra Vedrin B – Div 2A
En cause de : Limet Jordan – 806344 – 27/12/1994 – Squadra Vedrin - 4662
Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction



Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 05/02/2024 au 11/02/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 29/01/2024.

3.2.9. Dossier N° 2023-2024/084

Date : 26/01/2024

Rencontre : Spartak Vonêche - MF Oheytois - Div 2A

En cause de : Marion Corentin – 859834 – 17/10/1996 – MF Oheytois - 7448

Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en semaines 26 et 29.

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art G du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 12/02/2024 au 25/02/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 29/01/2024.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2023-2024/058

Date : 15/12/2023

Rencontre : Namur Fanatik – Borussia Loyers D – Div 4B

En cause de : Kone Abdouramane – 870374 – 17/09/1998 – Namur Fanatik – 7464 (P.O.)

Victime : Simon Frederic – 873249 – 25/05/1973 – Borussia Loyers – 1478 (P.O.)

Arbitre : Voyeux Kévin (P.O.)

Objet : Voie de fait (B.8.4)

: Insultes et grossièretés (A.2.1)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Vu le mail de M. Simon Frederic – 873249 du 25/01/2024 ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu que M. Simon Frederic – 873249 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que le joueur a à tout le moins donné une gifle au visage de la victime et injurié l'arbitre ;

Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- inflige au nommé Kone Abdouramane – 870374 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 12/02/2024 au 12/05/2024 et du 02/09/2024 au 01/12/2024 (points B.8.4 et A.2.1 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.3.2. Dossier N° 2023-2024/060

Monsieur Ruth ne siège pas.

Date : 16/12/2023

Rencontre : Gedinne Utd – Deportivo Neffe - Minimes

En cause de : Mignon Fabrice – 870411 – 07/11/1980 – Deportivo Neffe – 4032 (P.O.)

: Fondaire Kevin – 837648 – 19/04/1989 – Gedinne Utd – 5560 (P.F.)

Arbitre : Klemczak Dominique (P.O.)

Objet : Attitude du public (J)

Délibéré



Vu le rapport de l'arbitre ;
Vu le mail de M. Mignon Fabrice – Deportivo Neffe – 4032 en date du 30/01/2024 ;
Vu le mail de M. Sébastien Cordy – Deportivo Neffe – 4032 en date du 30/01/2024 ;
Attendu que M. Klemczak Dominique est absent excusé ;
Attendu que M. Mignon Fabrice – 870411 est absent excusé ;
Attendu que M. Fondaire Kevin – 837648 dont la présence n'était pas obligatoire est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que des propos déplacés des supporters du club Deportivo Neffe – 4032 ont été émis ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- inflige au club Deportivo Neffe - 4032 des recommandations (point J du barème de sanctions).
- inflige une amende de 25 € au club Deportivo Neffe – 4032 ;
Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.3.3. Dossier N° 2023-2024/0684

Monsieur Peeters ne siège pas.

<u>Date</u>	: 12/01/2024
<u>Rencontre</u>	: AG2 Heer-Bg – MFC Ciney – Div 2A
<u>En cause de</u>	: Cousin Frederic – 822038 – 23/03/1973– AG2 Heer-Bg – 5260 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Klemczak Dominique (P.O.)
<u>Objet</u>	: Attitude déplacée – provocation active (A.3.)
<u>Délibéré</u>	

Vu les rapports de l'arbitre ;
Vu le mail de l'arbitre en date du 29/01/2024 ;
Vu le mail du joueur en date du 29/01/2024 ;
Attendu que M. Klemczak Dominique est absent excusé ;
Entendu M. Cousin Frederic – 822038 est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi que l'intéressé n'a eu de cesse d'invectiver l'arbitre au coup de sifflet final ainsi que durant les rencontres suivantes et ce suite à l'exclusion de son fils durant la rencontre.
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- inflige au nommé Cousin Frederic – 822038 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 12/02/2024 au 24/03/2024 (points A.3 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 30/01/2024.

3.3.4. Dossier N° 2023-2024/076

Monsieur Peeters ne siège pas.

<u>Date</u>	: 19/01/2024
<u>Rencontre</u>	: Horny Hornets Ciney – MB Natoye Futsal – Div 4C
<u>En cause de</u>	: Andrianne Jeremy – 866708 – 31/08/1988 – Natoye Futsal – 5268 (P.O.) : Paenhuysen Nicolas – 866494 – 20/09/1988 – HH Ciney – 7449 (P.O.)
<u>Objet</u>	: Comportement inapproprié vis-à-vis du personnel de la salle de sports (art 176.1 du règlement organique de la Ligue) - Plainte

Délibéré

Vu le mail du gestionnaire du hall omnisports de Havelange du 23/01/2024 ;
Vu le mail de M. Lionel Ruth du 29/01/2024 suite à une demande d'enquête du secrétaire provincial ;



4. SUSPENSIONS

5. FRAIS

3099	MFC Gourdinne (2324/062)	12,50 €	2,50 €			15 €
3099	MFC Gourdinne (2324/073)	12,50 €	5 €			17,50 €
3714	HB Auvelais (2324/065)	12,50 €	5 €			17,50 €
3896	BV Mont (2324/078)	12,50 €	5 €			17,50 €
4032	Deportivo Neffe (2324/060)	12,50 €			25 € (1)	37,50 €
4290	Sporting Namur (2324/072)	12,50 €	5 €			17,50 €
4662	Squadra Vedrin (2324/079)	12,50 €	5 €			17,50 €
4662	Squadra Vedrin (2324/083)	12,50 €	2,50 €			15 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2324/069)	12,50 €	15 €			27,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2324/068A)	12,50 €	15 €			27,50 €
5260	AG2 Heer-Bg (2324/068B)	12,50 €	2,50 €			15 €
5260	AG2 Heer-Bg (2324/070)	12,50 €	2,50 €			15 €
5268	Natoye Futsal (2324/086)	12,50 €	5 €			17,50 €
5895	RUS Dinant (2324/074)	12,50 €	10 €			22,50 €
5981	Red Devils Namur 14 (2324/067)	12,50 €	5 €			17,50 €
5990	NP Auvelais (2324/081)	12,50 €	2,50 €			15 €
5996	Nosta Mettet-Oret (2324/080)	12,50 €	2,50 €			15 €
7040	BVB09 Mettet (2324/064)	12,50 €	5 €			17,50 €
7197	Namur Team (2324/075)	12,50 €	5 €			17,50 €
7344	La Meute Mettet (2324/063)	12,50 €			12,50 € (2)	25 €
7380	AG Flawinne (2324/082)	12,50 €	2,50 €			15 €
7385	MFC Andenne 53 (2324/085)	12,50 €	5 €			17,50 €
7448	MF Oheytois (2324/084)	12,50 €	5 €			17,50 €
7464	Namur Fanatik (2324/057)	12,50 €	5 €			17,50 €
7464	Namur Fanatik (2324/058)	12,50 €	65 €	12 €		89,50 €
7501	WS Rochefort (2324/061)	12,50 €				12,50 €
7508	Mascaux Jambes (2324/066)	12,50 €	5 €		12,50 € (2)	30 €
7517	Olympique Sautour (2324/059)	12,50 €	7,50 €			20 €

(1) attitude des joueurs et supporters

(2) action non fondée

6. MISSIONS DES MEMBRES

16/02/2024 : Div 4B : Mascaux Jambes – Namur Fanatik : Lionel Ruth.

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 20/02/2024.

La séance est levée à 22h00.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

